ANNEXE 20

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Description de fonction | | |
| **Chauffeur** | | |
|  | Cette fonction est en principe associée à une fonction du cadre de base ou du cadre moyen.  La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques. | | |
| **Objectif** | Amener les collègues en toute sécurité, selon l'itinéraire le plus ciblé et à vitesse adéquate, sur les lieux de l'intervention. | | |
| **Description** | Le chauffeur est au courant de tout embarras de circulation éventuel, dispose des connaissances nécessaires en matière de véhicule automobile et connaît l'accessibilité des principales institutions. Le  chauffeur respecte le code de la route et utilise de manière responsable les droits prioritaires accordés aux véhicules d'incendie.  Le chauffeur peut être mobilisé pour conduire sur place différents types de véhicules ainsi que, dans le cadre du support logistique, lors des interventions et autres missions.  En outre, le chauffeur s’exerce très régulièrement avec les véhicules, afin de maintenir un contact suffisant avec le parc automobile et acquérir davantage d'expérience d'utilisation.  Le chauffeur est également responsable de la répartition des charges et de la fixation professionnelle des chargements.  Le chauffeur fait preuve de résistance au stress dans l'exercice de sa fonction, et est source de calme dans la phase initiale agitée du déclenchement d'intervention. Il est dès lors très intéressé par la conduite prioritaire et la conduite professionnelle des différents véhicules. A cet effet, un bon sens de l'orientation et un intérêt technique pour les véhicules d'incendie sont recommandés, tant en matière de technique automobile qu'au niveau de leur conception.  En outre, le chauffeur dispose également des connaissances géographiques nécessaires de la zone. | | |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Chauffeur**  Conduire des véhicules incendie afin de garantir une mobilisation effective et aisée des services d'incendie.  Tâches possibles (non limitatives) :   * Amener sur place de manière sécurisée, mais rapide, et positionner de manière adéquate les véhicules des services d'incendie. * Suivre des formations, exercices et cours de recyclage relatifs à l'aptitude à la conduite automobile et l'utilisation des véhicules. * Etre à même de placer de manière adéquate des charges et de fixer de manière professionnelle un chargement. * Etre informé du code de la route en vigueur. | | |
|  | La description de fonction pour les parties :   * Place dans l'organisation * Eléments de réseau * Autonomie * Situations et conditions de travail   est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l’arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours. | | |
| **Situations et conditions de travail** | | Diplôme, brevet, certificat, … | Obtention et maintien du permis de conduire valable en fonction du type de véhicule. |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON